



« La dernière évolution que je voudrais souligner, et qui rejoint le thème de la souffrance psychique, est l'importance que prennent les problèmes de santé mentale. Il y a là un immense chantier à poursuivre»

Interview de Myriam Buffet, chef de projet de la mission santé-handicap de la Ville de Lyon.

Propos recueillis le 13 janvier 2006 par Catherine Panassier

Vous êtes chef de projet de la mission santé-handicap au sein de la direction développement territorial de la Ville de Lyon. Les collectivités locales n'ont pourtant pas de compétences en matière de santé. Pouvez-vous nous préciser comment est née cette mission ?

La Ville de Lyon a toujours eu des relations fortes avec le domaine de la santé.

Historiquement, le service santé scolaire de la ville, longtemps unique en France, est révélateur de cette volonté d'intégrer la question de la santé dans les préoccupations de la Ville. En 1989, la Ville de Lyon s'est impliquée également sur les thématiques de l'accès aux soins et de la prévention avec notamment la création du Conseil Lyonnais de Prévention de la Délinquance et des Toxicomanies. En 2001, le Maire de Lyon a nommé une Adjointe à la santé et aux handicaps, Sylvie Guillaume, qui a clairement positionné la Ville au centre de l'animation du réseau des acteurs de la santé à l'échelle municipale et comme soutien actif à la mise en place de dispositifs et d'actions. Ainsi, un nouvel élan a été donné à cette politique que le regroupement, du domaine de la santé et de celui du handicap en une seule mission, a renforcé.

Quelle est la vocation de cette mission ?

L'objectif est de se doter d'outils de diagnostic pour mieux connaître l'état de santé de la population en général et surtout de celui des populations vulnérables en particulier, de créer une dynamique autour des questions et axes de travail portés par les associations et de soutenir la mise en place d'actions appropriées. Ces objectifs s'articulent avec les orientations nationales et locales de l'Etat, ainsi qu'avec les besoins locaux dans les domaines :

- . des handicaps et de l'accessibilité,
- . de la prévention des conduites addictives,
- . de la prévention du sida,
- . de la santé (et plus particulièrement de l'accès aux soins).

Comment fonctionne-t-elle ?

La santé concerne trois directions à la Ville de Lyon : la Direction Prévention Santé Enfants, l'Ecologie Urbaine et la Direction du Développement Territorial. Nous, nous ne l'abordons que dans le cadre de la prévention et de l'accès aux soins. La mission est constituée de quatre personnes, le chef de projet, une assistante « conduites à risques », une assistante « accessibilité handicapés » et un chargé de gestion. Notre rôle est d'aider à la décision les instances politiques en préparant et en gérant les décisions prises, en venant en appui aux instances techniques de la mairie centrale et des mairies d'arrondissement et en conduisant un travail d'expertise, de conception d'outils méthodologiques, d'évaluation et de développement de projets. Nous sommes en relation permanente avec l'ensemble des acteurs et organisons l'animation du réseau. Enfin, nous conduisons les procédures d'appel à projets (Accès aux soins, santé mentale, toxicomanie- sida -et Accessibilité-Handicap).



Quelles sont les actions que vous déclinez sous le générique «Ateliers Santé Ville » ?

Les « Ateliers Santé Ville » ont été mis en place suite aux circulaires des Ministères de la Santé, des Affaires Sociales et de la Délégation Interministérielle à la Ville, en 2000 et aux lettres de la DIV en 2001. Leur vocation est de mettre en place et coordonner des actions en faveur de la santé dans les quartiers relevant de la politique de la ville. À Lyon, l'Adjointe à la santé a souhaité fonder ce travail sur la base d'un diagnostic confié à l'Observatoire Régional de Santé. Celui-ci a été réalisé en lien avec les comités de suivi (instances territoriales partenariales) de chaque quartier concerné (Pentes Croix-Rousse, Etats-Unis et Duchère). À l'issue du diagnostic, le Comité de Pilotage a retenu différents objectifs d'intervention propres à chaque quartier et trois objectifs principaux communs aux trois :

- Créer des lieux de parentalité (lieux d'accueil des enfants de moins de 6 ans avec leurs parents par un animateur chargé d'informer et de conseiller les familles),
- Améliorer les outils de communication et d'information notamment sur la prévention (livret, affiches...),
- Aborder la question de la santé mentale.

Ce thème de la santé mentale semble devenir une préoccupation majeure, le vérifiez-vous ?

Tout à fait. Même si nous travaillons sur cette thématique depuis plusieurs années notamment à travers l'interface 9^e, il est vrai que cette préoccupation traverse aujourd'hui l'ensemble des quartiers.

Vous évoquez l'interface 9^e, pouvez-vous préciser en quoi ce projet consiste-il ?

Après les événements survenus en décembre 1997 sur le quartier de la Duchère, les acteurs locaux comme l'ensemble des partenaires ont mené une réflexion pour imaginer un dispositif de soutien aux professionnels qui interviennent dans les différents lieux publics ou associatifs du quartier. Ces derniers, trop souvent confrontés aux phénomènes de souffrance psychique et de violence, étaient vraiment demandeurs d'instances pour en parler et trouver des axes de réponse. Ce dispositif permet également de développer des liens entre le Centre Hospitalier (St Cyr au Mont D'or) et les professionnels afin de prévenir et d'assurer le suivi de patients ayant fait l'objet d'une hospitalisation, et de mettre en place une méthode permettant de solliciter le Centre Médico-Psychologique en priorité après diagnostic de l'interface pour les cas repérés. L'association REGIS, en lien avec le Centre Hospitalier de Saint Cyr au Mont d'Or, assure l'animation du dispositif. L'équipe est composée d'un médecin psychiatre et de deux travailleurs sociaux. Enfin, la coordination est assurée par la mission Santé-Handicap.

Fort de cette expérience, avez-vous développé de tels dispositifs dans d'autres arrondissements ?

Dans le huitième arrondissement, l'hôpital du Vinatier met des psychiatres, psychologues et infirmiers psychiatriques à disposition des professionnels locaux pour évoquer les difficultés qu'ils rencontrent dans leurs pratiques mais aussi pour évoquer des cas concrets. La frontière entre déprime et dépression, souffrance psychique et psychiatrie est souvent difficile à percevoir par les travailleurs sociaux ou éducatifs.

Par ailleurs, il existe aussi un dispositif spécifique pour les personnes Sans Domicile Fixe, « Interface SDF », géré par l'Association du Rhône pour l'Hygiène Mentale, gérante de l'Hôpital St Jean de Dieu.



Toujours sur la thématique de la santé mentale, soutenez-vous d'autres types de projets ?

Oui, par exemple, dans le premier arrondissement, nous soutenons le projet « KAPLA » porté par les éducateurs de prévention. À travers un atelier de théâtre-forum suivi d'un dîner d'échange et de débat, sept jeunes, grands consommateurs de cannabis, prennent conscience et deviennent « acteurs » de leur santé. Plus largement, nous participons aux conseils locaux de santé mentale mis en place dans les 1^{er}, 4^e, 5^e, 8^e et 9^e arrondissements. Ces instances nous permettent d'établir des états des lieux sur la santé mentale et de définir des actions à l'échelle des arrondissements. Depuis 2003, nous participons également au réseau transalpin qui réunit, sur cette question, les villes de Lyon, Genève, Bourgoin-Jallieu, Grenoble et Villeurbanne. Nous avons notamment défini des indicateurs de santé mentale afin de suivre, selon une même méthode, l'évolution dans chacune des villes participantes. Par ailleurs, Sylvie Guillaume, a activement participé au séminaire organisé par la DIV et l'ORSPERE sur l'implication des élus locaux dans le domaine de la santé mentale.

Qu'elles sont pour vous, les principales évolutions que vous avez noté dans l'exercice de votre mission ces cinq dernières années ?

Une volonté politique de plus en plus forte des élus d'agir dans le domaine de la santé. La précarité se développe et les problèmes de santé qui lui sont liés réagissent sur d'autres problématiques (économique, logement, social...). Ainsi les élus locaux se trouvant confrontés à des situations difficiles et concrètes sur leur territoire, ne peuvent donc pas écarter ce domaine, même si ce n'est pas de la compétence des communes.

Au niveau de la mission santé-handicap de la ville, j'ai noté une progressive et véritable évolution. Celle-ci est un référent en matière de santé tant pour les partenaires internes que les autres institutions et acteurs locaux.

La dernière évolution que je voudrais souligner, et qui rejoint le thème de la souffrance psychique, est l'importance que prennent les problèmes de santé mentale. Il y a là un immense chantier à poursuivre. En effet, quand les pompiers ne se déplacent plus pour la 21^e tentative de suicide d'une personne, que peut faire l' élu ? La mise en place des « Conseils Locaux de Santé Mentale » par les hôpitaux et les élus locaux dans les arrondissements de Lyon permet d'aborder cette question et de rechercher conjointement avec les partenaires concernés des réponses à ce type de question.